



# **CONSEIL**

# **NATIONAL**

**Réunion du 10 avril 2021**

(Cette réunion s'est tenue par visio-conférence le samedi 10 avril 2021 de 14h00 à 17h00)

**Etaient présents :** M. LE BOT, Président de la FFPJP et l'ensemble des membres du Comité Directeur

Mmes et MM. Les Président.e.s de Comités Régionaux, ou représentant.e.s

**Y participaient :** M. GRANDE, Directeur Administratif et Financier

M. PERONNET, Directeur Technique National

M. RODRIGUEZ, Directeur Technique National Adjoint

## **I. Situation financière et rappel du fonctionnement fédéral :**

Le trésorier débute par un rappel sur le fonctionnement financier entre les comités et la FFPJP. Une note sur les règles financières a été préparée et présentée aux membres du conseil national et sera diffusée aux comités régionaux et départementaux. Cette note comprend les éléments suivants : Liste des contacts FFPJP en charge du domaine financier, coordonnées bancaires de la FFPJP, de la SAOS et du Centre National de Formation, les modalités définies pour l'établissement des notes de frais, divers remboursements aux comités et aux clubs pour les diverses manifestations nationales (Coupe de France, CNC, Championnats de France), les prix des formations données par le Centre National de Formation avec le reversement de 30 % aux comités régionaux ayant organisés des sessions de troncs communs et de BF1, le tarif des frais d'arbitrage en fonction du type de compétitions, le tarif des cotisations (licences, affiliations) et l'explication de la facturation par l'intermédiaire de la fiche financière divisée en 2 parties, l'acompte et le solde.

Pour 2021, dans l'attente de la reprise de nos activités, le comité directeur a validé la décision suivante : la date limite de paiement de l'acompte est fixée au 30 juin 2021 Pour le calcul de l'acompte 2021, il sera pris en compte les bases suivantes : 50 % du montant des licences 2021 (base Geslico des licences arrêtée au jeudi 10 juin 2021) et non sur la base de l'année précédente et de plus, aucun acompte ne sera calculé sur les mutations internes et externes de l'année précédente, le total du montant des mutations sera traité lors de l'établissement du solde de la fiche financière 2021.

Le trésorier rappelle également que les comités régionaux et départementaux doivent transmettre annuellement au siège de la FFPJP ([ffpjp.siege@petanque.fr](mailto:ffpjp.siege@petanque.fr)) leurs comptes validés lors de leur assemblée générale (comptes financiers, budget N + 1, ainsi que le rapport moral et d'activités.

Le trésorier présente la situation financière au 7 avril avec des opérations comptables principalement alimentées par la reprise de nos provisions et de nos fonds dédiés de l'exercice 2020. Les autres dépenses et recettes sont liées au fonctionnement normal de la FFPJP pour le premier trimestre 2021 avec les données suivantes : Recettes comptabilisées à hauteur de 67 252 € et Dépenses à hauteur de 393 722 €. Les disponibilités sont de 2 566 560 €.

Pour ce qui est du budget 2021 voté au dernier congrès de Mars, notons que nous avons préparé celui-ci avec une prévision de licences à hauteur de 210 000 et actuellement, nous enregistrons 163 000 licences, avec le bon espoir que la reprise de nos activités prochainement nous permettra d'atteindre notre objectif et même mieux. Aussi, suite à la nouvelle proposition de calendrier 2021 des championnats de France, nous aurons des dépenses minimisées qui nous permettront de faire face à d'autres dépenses imprévues lors de cette année sportive 2021.

Concernant nos honoraires sociaux qui sont confiés actuellement à la société Gesco, nous allons procéder à un appel d'offres auprès de prestataires pour la gestion sociale de nos salariés, notre directeur administratif et financier se chargera de l'appel d'offres et le choix du prestataire sera effectué en fonction des offres reçues.

## II. Compte-rendu de la réunion du Conseil des Régions

*(Réponses et/ou commentaires du comité directeur fédéral en italique)*

Les Président.e.s des Comités Régionaux se sont réuni.e.s. le vendredi 09 avril en visio-conférence. A cette occasion, ils ont abordé les sujets suivants en présence de M. LEBOT Michel – Président de la FFPJP – 14H30 à 15H00

➤ Présentation des représentants des comités régionaux nouvellement élus  
AURA : Représentant M. CHIRAND Pascal, vice-président de l'AURA et président du CD26  
BOURGOGNE FRANCHE COMTE : M. DUTRONC Robert - Réélu  
BRETAGNE : M. VENON Jean-Noël - Réélu  
CENTRE VAL DE LOIRE : M. GAILLARD Régis - Réélu  
CORSE : Mme MALLET Secrétaire générale  
GRANDEST : Mme SCHMITT Karine - Réélue  
HAUTS DE France : M. EVRARD Eric – président par intérim jusqu'à la prochaine réunion du CR  
ILE DE France : Mme BELLI Hélène – Nouvelle élue  
NORMANDIE : M. POULARD Philippe - Réélu  
NOUVELLE AQUITAINE : M. PASTOURELY Charles - Réélu  
OCCITANIE : Mme CLAMENS Marie Madeleine - Réélue  
PACA : Mme COSTE Lucette - Réélue  
PAYS DE LA LOIRE : M. MARZAT Patrice - Réélu  
ANTILLES GUYANE : Absent non excusé

➤ Désignation des Représentants du Conseil de Régions au Comité Directeur fédéral  
Mme SCHMITT Karine et M. VENON J.Noël sont reconduits dans leur fonction de responsable du Conseil des Régions. Ils représenteront les Présidents lors des réunions du Comité Directeur fédéral, comme l'a souhaité le Président fédéral.  
Mme COSTE Lucette demande également de siéger aux réunions du comité fédéral en qualité Présidente de la SAOS.

*Lucette COSTE, présidente de la SAOS, pourra être conviée à participer au comité directeur ou au Bureau National de la FFPJP si les sujets abordés sont en relation avec son poste de Présidente de la SAOS.*

- Désignation de 3 présidents au Comité d'éthique Fédéral :  
Mmes CLAMENS Marie Madeleine – Mme BELLI Hélène – Mme SCHMITT Karine
- Prise de parole de Michel LEBOT avec la présentation de son programme.

➤ Questions posées :

Occitanie :

- Peut-on prévoir des formations discipline dans les régions qui le demanderaient ?

*Des formations vont être programmées prochainement en visio. Il est conseillé d'utiliser le logiciel de la FFPJP pour l'organisation des commissions de disciplines.*

- Revoir le code de discipline et de sanction ?

*La commission de discipline est en charge de revoir le code de discipline et de sanction en cas de besoins.*

PACA :

- Quels sont les droits des comités départementaux vers les clubs ?  
*Ce point sera précisé ultérieurement*

- Au vu de l'organigramme, comment se fait-il que certaines commissions soient déjà complètes alors que les présidents des CR n'ont pas été consultés encore ?
- Validation des candidatures des présidents des comités 83 et 84

*Les comités départementaux et régionaux vont être contactés pour avis sur les candidatures personnelles déposées à la FFPJP*

- Refonte des statuts des CR, en lien avec la refonte du mode de scrutin (scrutin de liste bloquée ou mixte). Droit de vote des comités régionaux
  - Les présidentes et présidents des CR demandent le droit de vote comme les comités départementaux.
  - Comment seront attribués le nombre de voix ? Calculer sur quels critères ?
  - Qui aura la charge de travailler sur le sujet ? Uniquement la fédération ou en collaboration avec les comités régionaux ?
  - Les présidents demandent que le mode de scrutin soit laissé libre dans les comités et non imposé.
  - La question se pose sur le respect de la proportion des féminines dans les comités directeurs départementaux et régionaux. La FFPJP fait-elle un contrôle après les élections ?
  - Il nous a été rapporté qu'un comité départemental n'a pas respecté la proportion des féminines lors de ses dernières élections. Il a été demandé au président du CR concerné de faire le nécessaire pour le respect de la règle.

*Les statuts doivent être respectés y compris pour la proportion des féminines. La refonte des statuts des comités régionaux est prévue pendant ce nouveau mandat. La réflexion sera paritaire.*

- Place des sportifs dans les Comités Directeurs  
Quels seraient les avantages d'avoir des sportifs au sein des comités ?  
Les présidents n'y trouvent pas d'intérêts.  
Cependant il serait judicieux d'en intégrer dans une ou 2 commissions adéquates comme la commission compétition et la compétition « sportif de haut niveau » par exemple.

*Il n'y a pas de collège spécifique aux « sportifs de haut niveau » au sein de la FFPJP. Cependant dans le projet de modification de la gouvernance des sports, ce point est prévu. Nous attendons donc les dispositions réglementaires pour modifier nos statuts. La FFPJP a prévu une commission des sportifs de Haut Niveau dans le cadre du pôle sportif et de la réflexion à mener.*

- Championnats Régionaux : Comment les rendre plus attractifs ?  
Attribuer une seule équipe par championnat et par comité départemental, triplète senior masculin et jeu provençal compris. Le reste des équipes aux comités régionaux.  
Valoriser en requalifiant le champion régional l'année suivante  
CDF triplète senior masculin : 128 équipes  
Qui sera en charge de ce dossier, uniquement fédération ou en collaboration avec les présidents des CR ?

*Ce sujet sera abordé pendant ce nouveau mandat en collaboration avec les comités régionaux.*

- Championnats de France 2021  
Le comité de Dordogne a la possibilité de repousser à septembre l'organisation des CDF promotion et vétéran  
*Les championnats de France 2021 prévus à partir de juillet ne seront pas reportés.*

La fédération ne devrait-elle pas dès à présent prendre la décision de décaler ces championnats, ce qui serait plus prudent afin de les sauver ?

Qu'en est-il du championnat de France des jeunes ? Sera-t-il décaler ou non ?

*Le Championnat de France Triplettes Jeunes aura bien lieu à Nevers les 21 et 22 août 2021 ;*

Les comités régionaux sont en attente d'un nouveau calendrier de reprise des compétitions. Comment seront fixées les dates butoirs pour l'organisation des championnats départementaux ? Si des concours départementaux, régionaux ou nationaux sont programmés sur des championnats départementaux, doivent-ils être annulés ou non ?

*Le nouveau calendrier sportif 2021 a été présenté en privilégiant l'organisation des championnats départementaux au mois de juin 2021.*

Pour 2022 :

La fédération de pourrait-elle pas profiter de la situation actuelle pour apporter des changements avec un allègement du calendrier et des championnats ? En alternant par exemple certains CDF ? Une demande de mise en place d'un CDF TS Mixte est formulée qui pourrait être alterné avec le DS Mixte.

*L'organisation du Championnat de France Triplette Mixte ne peut se faire qu'au détriment d'un autre Championnat de France. La commission « Championnat de France » sera en charge de proposer un allègement de notre calendrier actuel.*

➤ Cahier des charges de Nationaux Internationaux et Supranationaux  
Les présidents demandent que le cahier des charges actuel soit déjà respecté mais qu'il puisse évoluer.

➤ Classification des joueurs  
Différencier les Elites champions et ceux qui ont marqué plus de 50 points.  
Honneur : ne plus les bloquer 3 ans (1 an)  
Remonter le barème de points pour être honneur

*Une commission « Classification » a été créée afin de travailler sur le sujet.*

➤ Compétitions Jeunes  
1<sup>ère</sup> réflexion à avoir : retrouver la manière de faire revenir les jeunes.  
Prise de licence en septembre.  
Un gros travail sur le sujet est à entreprendre

*Les jeunes font partie des points prioritaires du projet fédéral.*

➤ Mise en valeur des clubs  
Respecter l'homogénéité

➤ Mise en œuvre harmonisée des décisions sur l'ensemble du territoire dans le cadre d'une politique générale. Peut-il y avoir de la place pour des spécificités locales ?  
Les présidents demandent au président fédéral plus de précisions sur ce sujet.

*Le sujet sera abordé dans le cadre de ce nouveau mandat.*

➤ Licences : quelles évolutions peut-on apporter (licence de base, licence dirigeant, licence compétition)  
Licence de base : tarif de base pour les licenciés qui ne font pas de compétitions  
Licence sportive : tarif plus élevée pour ceux qui participent aux compétitions.

*Le sujet sera abordé dans le cadre de ce nouveau mandat.*

## **QUESTIONS DES COMITES REGIONAUX :**

### **Nouvelle Aquitaine : Coupe de France des Clubs**

Qu'en est-il du projet d'intégrer Une doublette féminine ?

Suite à la réflexion du président fédéral d'une coupe de France Féminine, ce serait plutôt à la commission féminine de se pencher sur cette possibilité.

*La commission « féminine » ainsi que la commission « Coupe de France » vont travailler sur le sujet.*

### **Nouvelle Aquitaine : Classification 2022**

- Vu le nombre de concours officiels non joué, il serait souhaitable que notre fédération ne prenne pas en compte la moitié de saison pour faire la classification 2022, et qu'elle fasse le même geste envers les licenciés en avançant d'un an celle-ci.

*Il est prématuré de parler de « saison blanche ». Attendons la date de la reprise des compétitions pour prendre une décision.*

### **Nouvelle Aquitaine : Demande de Formation des dirigeants sur Geslico**

- Peut-on envisager des formations dirigeants sur le programme Geslico et l'enregistrement des licences ? Beaucoup de dirigeants ont changé.

*La commission Informatique proposera des formations.*

### **Pays de La Loire - Mutations – Tarif**

- Définir le tarif des mutations en fonction des points qu'aurait eu le licencié dans la saison
- La fédération ne pourrait-elle pas avoir une réflexion sur les tarifs des mutations afin d'éviter les pigeons voyageurs ?
- La possibilité de muter tout au long de l'année pose problème dans les clubs pour leurs engagements dans les compétitions par clubs. Ce n'est pas sécurisant pour eux.

*Les tarifs de mutation vont être étudiés.*

**Ile de France – Demande la Gratuité des mutations pour les jeunes hormis la dernière année Junior ?**

### **Grand-Est - Mutations – simplification du formulaire**

- Ne serait-il pas possible de supprimer le triptyque et ne faire qu'un formulaire unique. Ce qui éviterait tous ces envois de feuillets rose, jaune.
- Pour une mutation interne, le CD sait si le licencié est à jour de sa mutation et peut donc lui refaire sa licence dans son nouveau club.
- Pour une mutation externe : du moment que le licencié a réglé sa mutation au CD quitté, ce CD positionnera sur Geslico en Mutation inter comité. Son nouveau CD n'aura plus qu'à le récupérer sur Geslico. Au cas où un CD aurait oublié de le positionner en Mutation IC, une demande par email à ce comité pourra être faite par le nouveau CD.

Le sujet n'ayant pas été abordé au cours de la réunion, il sera étudié par la FFPJP et une réponse sera apportée

### **Grand-Est et Bretagne Emploi CTFR**

- Mise en place « Clé en main » : il serait souhaitable que la fédération crée une cellule de professionnalisation pour gérer ces dossiers et accompagner les comités régionaux.

- Location véhicule (contrat de location, d'entretien, logos) - Problème de contrat d'entretien –mauvais logos sur le véhicule etc..

*Au vue de l'expérience des précédents recrutements, l'accompagnement va être renforcé pour les comités régionaux qui vont recruter des CTFR.*

#### Discipline - Mise à jour du fichier Excel – Est-il encore d'actualité ?

Message de JP Cartier : Les modifications sont faites et envoyé pour faire le package d'installation sur le site FFPJP.

Peut-on obliger les CDs à utiliser ce logiciel ?

*Il est largement conseillé aux CDs d'utiliser le logiciel spécifique pour l'organisation des commissions de disciplines.*

#### Ile de France

##### Tarif des licences Juniors – Pourquoi payer le même que les seniors ?

Injuste qu'ils payent le même tarif que les seniors alors qu'ils ne peuvent participer à aucun Championnats Sénior.

##### Tarif des licences 2022

Comment expliquer aux joueurs qui ont pris leur licence pour cette saison 2021, toutes ces suppressions des championnats départementaux, régionaux, France, et nationaux. Beaucoup d'efforts financiers, dès cette année, ont été faits par nos Clubs, nos Comités et les Régions. Encore une saison blanche ! Cela va être très difficile pour 2022, d'une reprise d'affiliation pour les clubs, et de licences pour certains. Est-ce que la Fédération prévoit un effort de son côté ? Notre proposition, affiliation à 50 € et une licence à 7€ (5€ = 1/2 tarif + les 2 € pour le Centre National).

*Il est trop tôt pour aborder cette question qui sera revue au prochain Conseil des Régions.*

**Ile de France** - Pourquoi une formation Tronc Commun pour les dirigeants qui sont à la tête des Clubs, Comités, Régions et école de pétanque depuis plus de 10,20 voire plus. Ils ont déjà fait leurs preuves en matière de tenue de graphiques, de gestion, de discipline et autres. Pourquoi ne pas leur donner directement un certificat d'aptitude à la tenue des graphiques ou équivalent, cela serait une belle reconnaissance des compétences acquises pendant toutes ces années.

#### Est-il possible de valider les acquis de ces dirigeants ?

*C'est la réflexion qui va être menée par la DTN afin de proposer des VAE (Validation d'Acquis d'Expérience)*

**Demande générale** - Qu'en est-il de toutes les formations qui n'ont pas encore eu lieu (tronc commun – BF – formation des formateurs)

**Occitanie** – Qu'en est-il des candidats inscrits au tronc commun 2021 ?

Réponse reçue de William fin mars : les formations étaient repoussées et pouvaient se tenir jusqu'à fin mai pour un examen en juin. L'idée étant de laisser le temps aux comités de mener leur formation une fois qu'on était autorisé par le Ministère à entrer dans les boulodromes.

**GrandEst** - Formation des formateurs : est-ce que des dates sont déjà planifiées ?

*Les Comités vont recevoir une note du CNF de reprise des formations (Tronc commun, formation des formateurs et des administrateurs)*

William Roux : Il est difficile de planifier des formations dans le contexte sanitaire, mais dès que cela sera possible je relancerai des sessions et je communiquerai aux comités.

**Ile de France** - Nouveau calendrier 2021 allégé

- Avec les changements de dates de certains CDF, il risque d'y avoir des problèmes d'hôtellerie.
- La fédération ne pourrait-elle pas utiliser le fond COVID pour aider les CDs et CRs qui ne pourraient pas se faire rembourser les arrhes déjà versées ?

**Corse** : s'inquiète quant à l'organisation de leurs internationaux qui pourrait être impactés en raison du décalage des CDF.

*Suite au nouveau calendrier, les internationaux prévus en Corse ne seront pas impactés.*

Corse : avec l'élection du nouveau comité directeur, est ce que les aides de la fédération pour les équipes qualifiées aux CDF seront maintenues ?

*Le comité directeur de la FFPJP a prévu de maintenir ces aides.*

**AURA** : suivant la date de reprise des compétitions, les CDs risqueront peut-être de ne pas trouver d'organisateur en raison des municipalités qui pourraient encore mettre des interdictions.

**Remarque PACA** : le CR n'a donné aucun avis sur d'éventuels reports de date de compétitions régionales ou national tant que la fédération ne sera pas habilitée à reprendre les compétitions. Le CR donnera priorité au calendrier fédéral.

*Toute compétition (nationale, internationale, supranational, évènementiel) prévue initialement au calendrier national jusqu'au 30 juin inclus pourra être reportée sous réserve de l'avis du comité départemental, du comité régional et de la commission des nationaux.*

*Toute compétition (nationale, internationale, supranational, évènementiel) prévue initialement au calendrier national à partir du 1<sup>er</sup> juillet ne pourra pas faire l'objet d'un report. Cela ne concerne pas les compétitions jeunes. Les reports des nationaux jeunes seront prioritaires. Cette décision n'est pas rétroactive.*

#### **Création des Centres Régionaux d'entraînement et de perfectionnement vers le haut niveau**

- Que prône la FFPJP, via sa DTN. (logistiques, ressources humaines, cahier des charges, financements, contenu d'entraînement, programmation...)
- Les présidents demandent un accompagnement pour la mise en place de ces centres avec :
  - Un programme
  - Un cahier des charges
  - Financement (que coûterait ce centre ?)
  - Aide de la DTN.

*Un accompagnement est prévu pour la création des centres de formation régionaux. Un cahier des charges type va être remis aux régions concernées. Des financements sont possibles auprès de l'ANS, des collectivités locales. Il existe également des subventions accordées par l'ANS pour le recrutement d'un salarié (jeunes – 26 ans). Le CTFR peut aider à la constitution des dossiers de demande de subvention.*

Lucette COSTE, présidente de la PACA, précise qu'il faudra que la FFPJP priorise tous les points évoqués ci-dessus.

*Réponse du Président : tous les sujets et thèmes présentés en Conseil des Régions et en Comité Directeur ne pourront être menés de front et en une seule année. En lien avec les président-e-s de région, Véronique BAJOLLET Vice-présidente de la FFPJP en charge des relations avec nos organes déconcentrés va organiser le plan de travail.*

### III. DTN

(Voir compte-rendu du comité directeur du 10 avril 2021)

### IV. CALENDRIER 2021

(Voir compte-rendu Comité directeur du 10 avril 2021)

Rappel : les comités régionaux décideront du mode de qualification des équipes jeunes (départemental ou régional)

Un mail va être envoyé aux comités régionaux pour connaître la répartition du nombre d'équipes par département suite à l'annulation des championnats régionaux

Le calendrier du Pétanque Tour sera communiqué dans un délai de 15 jours.

Le nombre de clubs inscrits à la Coupe de France 2021-2022 est équivalent à celui de 2020-2021 (environ 3000 clubs). La date butoir pour faire remonter les clubs qualifiés sur le plan départemental est le 31 août 2021.

La composition des groupes pour le CNC est identique à celui de l'année dernière (en raison de l'annulation de celui-ci).

Aucune date n'a été programmée pour le Trophée des Pépites qui devrait avoir lieu à Sainte Livrade.

La Secrétaire Générale de la F.F.P.J.P.

Mireille NOEL



Le Président de la F.F.P.J.P.

Michel LE BOT

